

OBJECTIF(S)

- Appréhender la réglementation des marchés ;
- Choisir la procédure d'achat adaptée aux besoins de la copropriété ;
- Identifier les prérogatives de la copropriété lors de la passation des marchés de travaux ;
- Savoir préparer les dossiers de consultation ;
- Appréhender le rôle du gestionnaire-responsable copropriété.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires, Responsables techniques, et toutes personnes appelées à diriger des travaux en copropriété

Prérequis : Les participants doivent avoir une expérience de la gestion, de l'entretien, et de l'amélioration des immeubles en copropriété

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20 personnes

INTERVENANT(S)

Formateur/Professionnel spécialisé en droit de la construction et droit de l'urbanisme.

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

PRÉAMBULE :

- Le contexte économique et le contexte juridique – Les principes juridiques des marchés de travaux.

I - LES DIFFÉRENTS ACTEURS DANS LES MARCHÉS DE TRAVAUX

- Le maître d'ouvrage - l'AMO – la maîtrise d'œuvre – le bureau de contrôle – l'entreprise – le sous-traitant – le coordonnateur SPS et le fabricant.

II - LA PRÉPARATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

- L'évaluation des besoins en termes de résultat attendu (délais, d'exigences et de contraintes) ;
- Les différents types de marché (à tranches conditionnelles, à bons de commande) ;
- Le dossier de consultation. Comment le préparer ? Le choix de l'entreprise.

III - LES PIÈCES CONSTITUTIVES D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

- Les documents généraux : code civil – NFP 03.001 – règles de l'art ;
- Les documents particuliers : l'acte d'engagement – le CCAP – le CCTP – les plans.

IV - L'EXÉCUTION ET LE SUIVI DU MARCHÉ DE TRAVAUX

- L'exécution financière : avances, l'acompte, le paiement, les garanties (retenue de garantie, caution) ;
- Les modifications possibles en cours de marché. La sous-traitance ;
- Les difficultés rencontrées en cours d'exécution du marché (pénalités, réfaction) ; Comment faire face à la défaillance d'une entreprise ?

V - LA FIN DU MARCHÉ DE TRAVAUX

- La résiliation du marché - La réception des travaux.

VI - LES GARANTIES POST RÉCEPTION ET LES ASSURANCES CONSTRUCTION (parfait achèvement ; bon fonctionnement ; décennale, la D.O.).



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap